



L'AMI « Transition écologique et valorisation économique » Du CPIER Vallée de la Seine - EDITION 2023

-

NEXTMOVE – 24 janvier 2023



Délégation interministérielle
au développement
de la vallée de la Seine

Contexte

- Le **Schéma stratégique d'aménagement et de développement de la Vallée de la Seine** : acte fondateur de la démarche, adopté en 2015
- Le **CPIER « Vallée de la Seine »** - première traduction concrète de ce Schéma stratégique pour la période 2015 à 2022 (2^e phase prévue pour 2023-2027):
 - ✓ Objectif : développer les synergies entre acteurs de la Vallée de la Seine et de tirer le meilleur parti économique et environnemental de ce territoire
 - ✓ Périmètre: 8 départements normands et franciliens mobilisés
 - ✓ Approche multithématique autour de 3 axes:
 - [Axe 1 : Gestion des espaces et développement durable](#)
 - [Axe 2 : Maîtrise des flux et des déplacements](#)
 - [Axe 3 : Développement économique, enseignement supérieur et recherche](#)

L'AMI « Transition écologique et valorisation économique » du Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions de la Vallée de la Seine

- **Objectif: apporter un soutien financier à des projets interrégionaux de transition écologique sur le territoire de la Vallée de la Seine – Normandie et IDF**
 - Financé et mis en œuvre par les Régions Normandie, Région Île-de-France, l'ADEME en partenariat avec la Délégation interministérielle au développement de la Vallée de la Seine et les services déconcentrés de l'Etat en Normandie et en Ile de France
 - Un AMI doté d'une enveloppe de 21,86 M€ sur la période 2015 – 2022 dont :
 - 9,86 M€ pour l'ADEME
 - 9 M€ pour la Région Normandie
 - 3 M€ pour la Région Île-de-France
 - **54 projets soutenus par les AMI CPIER depuis 2015**
-

L'AMI vise les cinq thématiques suivantes:

- ✓ La transition vers une économie circulaire plus vertueuse en gestion des ressources naturelles
 - ✓ La transition vers des solutions durables pour la mobilité des personnes et des marchandises
 - ✓ Le développement des énergies renouvelables
 - ✓ La transition écologique des industries présentes sur le territoire
 - ✓ L'adaptation au changement climatique et la résilience des territoires
-

Conditions/prérequis pour les projets déposés:

- Les projets déposés doivent s'inscrire dans un ou plusieurs des cinq axes de l'AMI...
- ... doivent présenter une dimension interrégionale:
 - Projets **intrinsèquement interrégionaux** :
 - ⇒ à cheval sur les deux Régions ou valorisant des échanges entre elles (flux de matière, d'énergie, de personnes)
 - ⇒ s'appuyant sur une maîtrise d'ouvrage interrégionale mettant en œuvre des actions répondant à des problématiques soulevées par les deux régions
 - Projets non intrinsèquement interrégionaux mais justifiant une **coordination ou une expertise interrégionale** sur le territoire « Vallée de la Seine »
 - Projets dont le contenu n'est pas forcément interrégional mais qui est susceptible d'être **complémentaire ou reproductible d'une région à l'autre**
- ... et doivent présenter une dimension innovante

Type de projets soutenus

- **L'aide à la connaissance** : projets de développement de connaissances nouvelles, recherche industrielle, développement expérimental... ;
 - **L'aide aux projets de pré-diagnostic, diagnostic, études d'accompagnement de projets** (étude de faisabilité, études techniques et économiques, etc.) préalablement à un projet d'investissement ;
 - **L'aide au changement de comportement** : projets d'animation, de communication, de formation ;
 - **L'aide à la réalisation** d'expérimentations exemplaires et innovantes.
-

Acteurs éligibles

- Public cible: tous les types d'acteurs de la Vallée de la Seine dont les projets bénéficient à l'ensemble de ce territoire et consolident la coopération entre les acteurs normands et franciliens.
- Des **projets collaboratifs** :
 - à **fort ancrage territorial** :
 - Mobilisant les ressources et compétences des territoires de la Vallée de la Seine
 - Menant des expérimentations locales, régionales ou interterritoriales
 - et **associant** :
 - Les entreprises sous toutes formes juridiques (SA, SAS, SARL, SPL, etc.)
 - Les coopératives (SCIC, SCOP, etc.)
 - Les collectivités territoriales et leurs groupements
 - Les pôles de compétitivité et les fédérations professionnelles
 - Les chambres consulaires (CMA, CCI, etc.)
 - Les établissements publics (EPIC, EPA, EPST, etc.)
 - Les associations

Critères de sélection

- Structuration interrégionale et partenariale du projet
- Réponse aux enjeux thématiques et stratégiques de l'AMI et du schéma stratégique
- Innovation
- Modèle économique et financier du projet

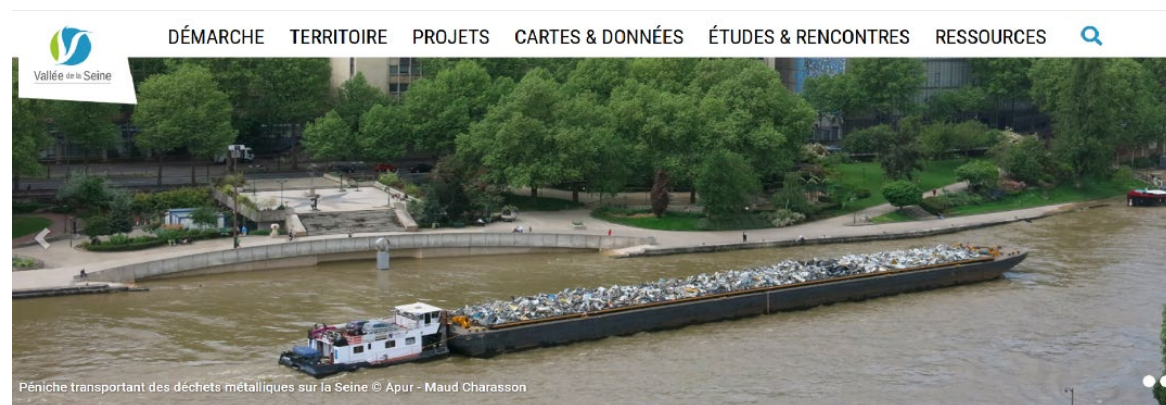
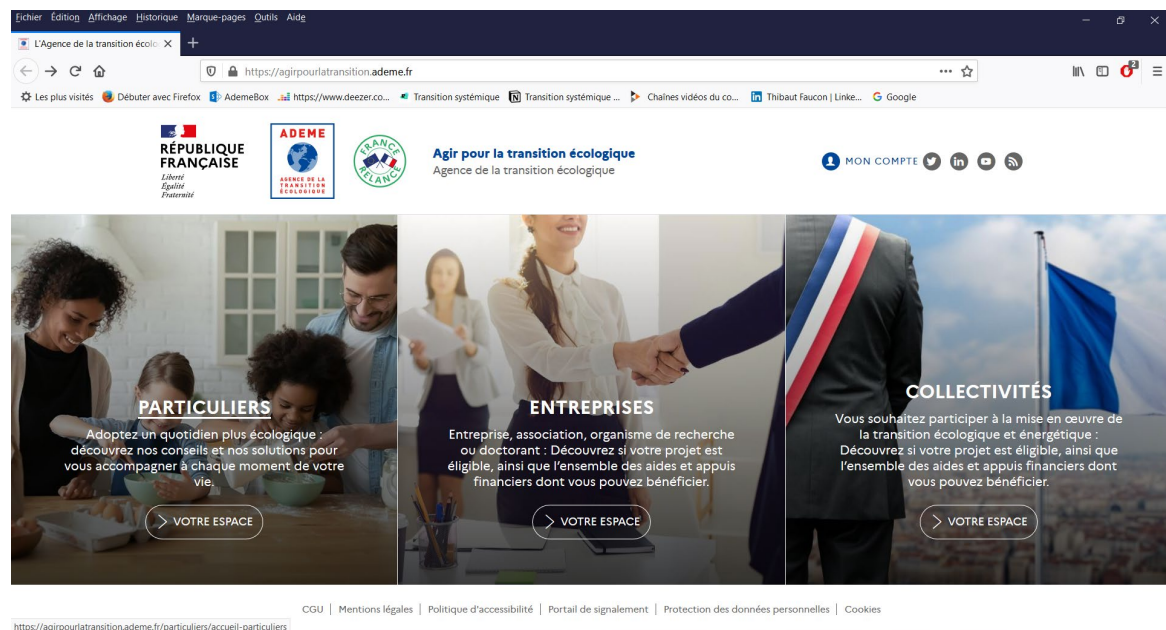
Modalités

- Echange préalable vivement recommandé en amont des dépôts de dossiers => envoi de la fiche projet aux partenaires de l'AMI
 - **Dépôt de dossier sur la plateforme AGIR pour la Transition avant le 1^{er} mars 2023**
 - Pré-instruction => auditions des projets pré-sélectionnés => jury => validation en Comité Directeur VDS => contractualisation
 - Accompagnement technique et financier : Région Normandie et/ou Région Ile de France et/ou ADEME
-

Exemples de projets soutenus :

- **SIF (système d'information fluvial) Seine** - Développement d'un outil d'aide à la navigation fonctionnel, collaboratif et accessible aux bateliers et aux armateurs de l'axe Seine - VNF (AMI 2017)
 - **TEVAC** - Territoire d'Expérimentation pour le Véhicule Autonome et Connecté – NEXTMOVE (AMI 2016)
 - **Seine-ResilSPACE** - Création d'une plateforme géomatique d'optimisation des systèmes de transport et de logistique face aux aléas climatiques - SIXENSE ENGINEERING (AMI 2021)
 - **MODALISEINE** - Etude d'opportunité et de préfiguration d'une agence de l'intermodalité pour faire croître les flux intermodaux en vallée de Seine – ACTH NORMANDIE (AMI 2021)
 - **Demo ICIM** - Etude détaillée de préfiguration de la mise en place d'un service de fourniture de démonstrateurs roulants (VH et/ou VE et/ou VAC) et mutualisables dans la Vallée de la Seine – NEXTMOVE (AMI 2019)
 - **DEPLHY** - Etude d'opportunités du déploiement d'une filière H2 dans la vallée de la Seine – Normandie Energie (AMI 2017)
 - **ALTAUTOSOLO** - Etude d'impacts socio-économiques et environnementaux de la mise en œuvre d'alternatives à la voiture particulière dans les zones moyennement denses de la Vallée de la Seine - The Shift Project (AMI 2019)
-

Pour en savoir plus :



La Vallée de la Seine, un vaste territoire de promesses, de défis et de pépites

Elle conjugue un écosystème riche mais fragile avec une puissance économique affichée et pourtant, déstabilisée.

Depuis 2008, de très nombreux acteurs se sont mobilisés pour faire émerger la Vallée de la Seine comme un espace de projet, d'intégration inter-régionale, de réinvention économique, de performance logistique, d'exemplarité environnementale.

En 2015, un Contrat de Plan entre l'Etat, les régions normandes et l'Île-de-France (CPIER) a été signé et concrétise des engagements financiers

Pour tout savoir sur l'actualité de la Vallée de la Seine :

<http://www.vdseine.fr/>

Pour consulter l'AMI et déposer une candidature :
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220228/appel-a-manifestations-dinteret-transition-ecologique-valorisation>